

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 32 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR

20 Juin 1883.

ILLUSION OPTIMISTE.

On lit dans le National, journal républicain:

« Nous insérons depuis quelques jours des nouvelles que nous donne l'Agence Havas sur le Tonkin, et qui sont, dans la forme, tout ce qu'il y a de plus rassurant; tellement rassurant, qu'elles deviennent alarmantes; car elles cachent visiblement un embarras qu'on a intérêt à nous cacher. Il faut aller au fond des choses. Dans la forme, voici ce qu'on nous dit:

— Les négociations entre M. Tricou et Li-Hung-Chang prennent une tournure favorable.

— L'idée d'un conflit armé avec la Chine est éloignée de plus en plus.

— Le gouvernement ne demandera donc aucun crédit supplémentaire.

— Il estime que les forces envoyées au Tonkin seront suffisantes pour avoir raison des Pavillons-Noirs, des Pavillons-Jaunes et des réguliers annamites.

— Peut-être même n'auront-elles point à donner, Tu-Duc affolé voulant à tout prix la paix.

Des nouvelles ainsi formulées mettront dans le ravissement ceux qui se faisaient déjà un monstre et de la Chine et du Tonkin. Bravo! tout marche sur des roulettes! Les optimistes ont de quoi être contents. Mais pour qui ne se paie pas de mots, veut-on savoir ce que tout cela signifie?

Que le 29 juillet, nous allons avoir des élections de conseils généraux.

Qu'au moment des élections, des bruits de guerre font toujours mauvais effet.

Que le gouvernement juge bon d'y mettre une sourdine.

Qu'il se souvient de la Tunisie.

Qu'il veut pouvoir dire aux électeurs de 1883, comme il l'a dit aux électeurs de 1884, pour la Tunisie: Ce n'est rien; peu de chose!

Que pour donner des apparences de rien, de peu de chose, à l'expédition nouvelle, il renoncera plutôt à demander, avant le départ des Chambres, les crédits qui seraient nécessaires.

Il s'abstienne, jusqu'à nouvel incident, d'envoyer des secours en temps voulu.

Il préférera perdre des moments précieux à jouer avec la Chine, avec l'Annam, le jeu imprudent des finasseries diplomatiques, où ces Orientaux sont plus forts que nous, où nous serons toujours roulés pareux.

La tournure favorable que prennent les négociations de M. Tricou, la voilà!

Nous sommes en train de nous faire berner par les Chinois.

A quel prix est acheté l'éloignement d'un conflit avec eux? On nous l'apprendra quelque jour, et les optimistes d'aujourd'hui souriront peut-être moins béatement.

Pas de crédits supplémentaires demandés! Oh! la bonne affaire! Il semble que ce soit un cri de triomphe. Sait-on ce que pourra bien nous coûter avant peu cette imprévoyance ministérielle, qui laisse partir les Chambres sans avoir obtenu le moyen de faire face aux incidents possibles? Ne pouvait-on demander ces crédits à toute éventualité? On n'eût pas été obligé de les employer pour cela.

Si les événements ne les rendent pas nécessaires, tant mieux! on en eût fait l'économie. Mais est-il bon d'être ainsi démuni d'avance?

Ces Chinois nous promettent la paix et préparent la guerre.

Ils nous détournent d'envoyer des forces au Tonkin; nous avons la bonté de les croire; et chaque nouvelle qui nous arrive autrement que par l'Agence Havas parle des armements qu'ils font.

Ils achètent des munitions aux Etats-Unis; en Europe, des millions de cartouches, des milliers de fusils; et M. Tricou, causant avec leur général Li-Hung-Chang,

est tout à fait tranquilisé sur leurs intentions.

Ah ca! qui trompe-t-on ici? Sont-ce les Chinois qui nous aveuglent, ou les Français qui trouvent plaisir à s'aveugler eux-mêmes? Est-ce notre gouvernement qui recommence sa politique électorale de Tunisie? Ou bien recommence-t-il Philastre et Bourée? Est-ce celui qui est dupe, ou qui lâche déjà pied?

Pour nous, ne cachons pas notre impression; nous pressentons, aux nouvelles rassurantes, trop rassurantes, qu'on nous donne, quelque grosse sottise au Tonkin.»

Chronique générale.

C'en est fait, le Sénat et le gouvernement sont à peu près d'accord pour consommer la ruine et la décomposition de la magistrature. Les explications qui ont été échangées entre les membres de la commission et les ministres ne peuvent plus laisser à personne aucune illusion sur ce point. Une hécatombe de 650 magistrats fera les frais de cet accord, et bien que ce chiffre de victimes paraisse encore insuffisant à la gauche, on ne doute pas que la Chambre des députés ne s'en contente, à cette session, pour commencer.

Il est probable désormais que la loi sera votée par le Sénat dans quelques jours, adoptée par la Chambre des députés avec les petits amendements sénatoriaux, et puis promulguée avant les vacances.

L'œuvre de haine et de désorganisation sera ainsi à peu près complète, à bref délai. L'avenir nous dira ce qu'elle apporte à la République et aux justiciables.

« C'est un escamotage! » Ce mot a valu avant-hier à M. de Baudry-d'Asson un rappel à l'ordre; pourtant il était bien justifié. Jugez-en. De la loi sur les Caisses d'épar-

gne, non encore discutée, on a détaché un article qui autorise la Caisse des dépôts et consignations à avancer aux Caisses d'épargne en détresse des fonds nécessaires pour reprendre leurs paiements. Les républicains n'aiment pas qu'on les interroge sur les Caisses d'épargne; aussi, pour étouffer toute discussion, M. Brisson a-t-il mis immédiatement l'article aux voix. Il y avait à peine cent députés présents. M. de Baudry-d'Asson a protesté avec son énergie habituelle. M. Brisson a néanmoins fait procéder au vote, ou plutôt à l'escamotage.

Ainsi a été votée en principe la loi qui rend les déposants responsables des vols commis à leur préjudice par des administrateurs trop républicains.

Combien de votes vont être ainsi enlevés au pas de course! Les vacances approchent, les députés n'ont fait pour ainsi dire aucun travail sérieux, et ne voulant pas rentrer devant leurs électeurs les mains vides, ils voteront les yeux fermés n'importe quoi.

Le temps des vacances, cher aux députés, n'est pas moins apprécié des ministres. Les députés partis, plus de questions importunes à redouter, plus d'interpellations à craindre. Les ministres se voient libres de gouverner à leur guise, et ils sont assurés pour plusieurs mois de posséder le pouvoir, *beati possidentes*.

Etrange ironie du sort! Le temps de cette tranquille possession est, au contraire, marqué par des angoisses nouvelles. Le ministère est menacé d'une décomposition prochaine.

M. Tirard, ministre des finances, sentant l'édifice ministériel sur le point de s'écrouler, cherche un abri au Sénat où il se cachera sous un fauteuil inamovible.

M. Martin-Feuillee se nommera lui-même président d'une Cour d'appel; il n'hésite plus qu'entre Rennes et Caen.

M. Challemel-Lacour a fui à Vichy, et avant d'en revenir, il aura cessé d'être ministre.

M. Ferry et M. Waldeck-Rousseau restent en tête à tête.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

PAR MARIE DE BESNERAY.

CHAPITRE V SOUVENIRS

Le lendemain, lorsqu'Edith Sarmany s'éveilla, elle eut de la peine à rassembler les événements de la veille.

Une lucarne versait dans le cabinet une clarté froide, et rendait ainsi plus saisissante la nudité des murs. Edith aperçut de ce triste observatoire un coin de ciel rayé de pluie, et la rue boueuse encombrée d'ouvriers qui descendaient le faubourg pour gagner leurs ateliers.

Elle s'habilla, rangea ses modestes trésors, s'arrêtant longtemps devant une lettre, une belle, une fleur féérique, innocentes reliques des beaux jours. Puis, dépaysée, elle s'assit sur son escabeau, la tête ensevelie dans ses deux mains, et demanda aux visions du passé l'oubli de l'heure présente.

Un nom aimé errait sur ses lèvres; le beau visage de Lionel surgissait devant elle, et la pauvre enfant croyait entendre les mots d'amour, murmurés une fois à son oreille.

Oh! comme les moindres détails de cette journée restaient gravés dans sa mémoire!

Invitées par M^{me} de Morcerf, la baronne et sa filleule se rendaient au Val-Rémy, château posé sur une colline, et entouré d'un parc arrosé par la Marne.

Après le déjeuner, servi dans un charmant pavillon Louis XV, la société se dispersait dans les allées. Hélène, impatientée de se piquer les doigts à tous les buissons de roses, disparaissait pour achever plus commodément son bouquet. Lionel et Edith; un instant troublés, continuaient à marcher le long de la rive, cueillaient çà et là des scabieuses ou des touffes de lychnis, et s'attardaient au charme de cette solitude. Tout à coup, Lionel montra l'escalier de la terrasse, dont les dernières marches, envahies par les herbes folles et les mousses, présentaient un siège moelleux, et proposait de s'asseoir.

Edith y consentait.

— Que la campagne est belle aujourd'hui, s'écriait-elle naïvement; elle ne m'a jamais donné, je crois, la même impression de calme, de silence, de rêves enchantés.

— Moi non plus, fit Lionel en la contemplant avec tendresse, je n'en avais pas encore remarqué les charmes. La vie parisienne avec son vertige, ses besoins factices, gâte les sentiments naturels.

Vous ces braves gens, achevait-il avec une nuance de tristesse, voilà le bonheur.

De l'autre côté de l'eau, en effet, un paysan, le cou et les bras nus, fauchait un « carré » de trèfle, pendant que sa femme, assise à l'ombre d'une meule, son large chapeau de paille sur les épaules, distribuait à trois marmots aux joues dorées, suspendus à son tablier, des tranches de pain et des fruits.

— J'envie cet homme, reprit M. de Morcerf après une pause, j'envie ces journées paisibles qui s'écoulaient une à une sans orage ni souci, au fond d'un hameau oublié, près de la campagne librement choisie. Serait-ce si difficile, après tout, d'enfermer ici sa jeunesse et ses joies?... Moi, je me croyais le cœur vide, et je m'aperçois qu'il n'était qu'endormi... aussi, et quelque soit l'avenir, il y a une heure rayonnante comme une aurore que je bénirai sans cesse...

Edith n'osait répondre. Lionel se rapprochait, disant à mi-voix:

— Vous n'oublierez pas cette journée, n'est-ce pas, mademoiselle? Donnez-moi une de vos fleurs.

Elle rougissait, prenait au hasard une branche dans la gerbe posée sur ses genoux, et la tendait en détournant la tête.

M. de Morcerf saisissait avec vivacité cette petite main toute parfumée par les marjolaines qu'elle avait froissées, et y déposait des baisers

ardents et précipités.

— Laissez-moi! s'écriait Edith en se levant brusquement.

— Edith, chère Edith, je vous aime, murmurait Lionel.

— Vous! vous, monsieur?

— Je suis jeune, riche, j'ai un grand nom, partagez ma vie, devenez ma femme!

Confuse, tremblante, Edith répondait tout bas, si bas, qu'il devinait plus qu'il n'entendait.

— J'y consens, Lionel, car depuis longtemps vous êtes l'époux que ma marraine me souhaitait.

Le malheur était venu, et l'idylle restait inachevée.

Pour le cœur pur et confiant de la jeune fille, un aveu équivalait à un serment. Elle se persuadait que le comte souffrait cruellement de son absence, qu'elle attendait que l'occasion favorable pour solliciter sa main.

Quelle ivresse! elle retournerait à l'hôtel de Morcerf, et oublierait, au milieu des fêtes renaissances, le sombre épisode de son séjour dans cette demeure pauvre et glacée.

CHAPITRE VI

PREMIÈRES TRISTESSES

Pendant qu'Edith s'abandonnait ainsi à ses rê...

Lequel dévorera l'autre ?
S'ils pouvaient se dévorer tous les deux !

Le gouvernement a fait déclarer par ses organes officieux qu'il n'enverrait plus aucun renfort de troupes au Tonkin. Comment se fait-il alors que les préparatifs de transports continuent dans différents ports de mer, notamment à Toulon, et que les journaux de cette ville aient été invités à ne donner aucun renseignement sur les préparatifs en question ?

Depuis le 1^{er} juin, le ministre de la justice (?) a fait prononcer 411 suspensions de traitements ecclésiastiques.

Le *Clairon* cite cette jolie définition de la Révolution par un prêtre du temps qui appartenait à une famille riche :

« Mes frères, voulez-vous savoir ce que c'est que la Révolution ?... J'avais des terres, des bois, un château. Je ne les ai pas donnés, je ne les ai pas vendus, et cependant je ne les ai plus. Voilà ce que c'est que la Révolution, mes frères ! »

On sait que les traitements ecclésiastiques sont précisément une restitution du prix des biens que la Révolution avait dérobé au clergé.

Les almanachs pour 1884 commencent à faire leur apparition.

Nous en avons un sous les yeux qui a pour titre : « Almanach des Anarchistes ».

Il a été imprimé à Lyon et n'est rempli, d'un bout à l'autre, que des procédés à employer pour faire sauter les maisons, détruire les lignes télégraphiques et les rails de chemins de fer, etc., etc.

C'est, enfin, une réédition des conseils donnés, il y a quelque temps, par un journal anarchiste de Lyon, qui a été supprimé.

LES CONVENTIONS AVEC LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Les conventions avec l'Ouest et l'Orléans étant signées, toutes les grandes Compagnies de chemin de fer ont aujourd'hui traité avec l'Etat.

Cette conclusion aura lieu de satisfaire le Parlement, car M. Raynal a résolu un problème que l'on croyait insoluble.

Les intérêts du Trésor sont, en effet, plus que sauvegardés, puisque la construction des nouvelles lignes, qui devait lui incomber, est mise presque entièrement à la charge des Compagnies, l'Etat économisant ainsi près de deux milliards.

Ces conventions, on le voit, imposent aux Compagnies des sacrifices considérables, sans compter qu'on limite le dividende des actionnaires pour les années prospères, et qu'on ne le garantit nullement contre les années de crise.

grats, et se croyait encore dans la paix du parc, tout s'agitait autour d'elle, dans l'appartement du quatrième.

M^{me} Bréjean, dès cinq heures, se bécota de coude avant le réveil des enfants. Elle remettait des pièces, brossait, lavait les vêtements râpés, essayait, à force de propreté et d'industrie, de leur conserver un aspect présentable.

— Mère, disait ce matin-là la voix de Pauline, il n'y a plus de charbon, et Henry m'a recommandé d'allumer du feu chez M^{lle} Edith.

— Commandes-en un sac, fit M^{me} Bréjean, courbée sur sa machine.

— C'est qu'il n'y a pas non plus de viande pour le dîner, poursuivait la fillette, et la provision de pommes de terre s'épuise.

— J'ai encore un peu de monnaie dans le tiroir, ma chérie, ménage-là, car Dieu sait quand ton père aura du travail...

Edith ne perdait pas un mot de cette conversation qui trahissait un dénuement si complet et lui révélait soudain toutes les épouvantes de la pauvreté. Aussi se sentit-elle défaillir à la pensée de l'existence misérable à laquelle le sort la condamnait. Mais, dans cette jeune fille élégante, il y avait l'étoffe d'une femme supérieure.

— Je ne veux pas augmenter les charges de la famille, se dit-elle.

Et elle ajouta aussitôt avec un élan irrésistible

LES VICTIMES DE DÉCEMBRE.

On sait que la République fait des rentes aux pillards, aux assassins et aux incendiaires que notre gouvernement qualifie du titre de « Victimes du 2 Décembre ». Beaucoup de ces héros se plaignent aujourd'hui d'avoir été oubliés et ils assaillent de leurs réclamations les gens qui nous gouvernent. Malheureusement, la distribution est faite et beaucoup sont éconduits. De là, des zizanies, des aliments donnés à l'envie, — qui est le vice républicain par excellence, — des divisions irrémédiables au sein même du parti, de là même des réclamations sans pudeur qui épouvantent les fonctionnaires républicains eux-mêmes — ce qui peut passer pour un comble.

Beaucoup se rappellent encore les atrocités commises en 1851 à Bédarrioux ; on y brûla vifs les gendarmes qui, ne mourant pas assez tôt, furent achevés avec les raffinements de cruauté les plus féroces.

Une personne absolument digne de foi a rapporté — et d'ailleurs le fait semble avéré dans le pays — qu'un haut agent officiel, un préfet, ou un sous-préfet, se trouvant à Bédarrioux pour une besogne administrative, vit venir à lui une vieille femme du peuple, qui lui tint à peu près ce langage :

— Monsieur, on a donné des pensions à tous ceux qui ont fait quelque chose aux gendarmes en 1851, et je n'ai rien eu ; pourtant, j'ai fait bien plus que tous les autres.

— Et qu'avez-vous fait ?

— C'est moi qui ai ramassé et apporté le bois pour les brûler.

L'agent officiel, pris de dégoût et d'horreur, mit, dit-on, la vieille femme à la porte. Voilà qui n'est pas fraternel.

Allons, Messieurs nos braves députés, un bon mouvement !

Votez encore quelques millions de rente au profit des honnêtes... gens qui depuis dix ans vous soutiennent de leurs votes.

Votez ! C'est la France qui paie.

UN INSTITUTEUR LAÏQUE.

La cour d'assises de la Loire vient de condamner à douze ans de travaux forcés le nommé Michaud (Marie-Luc-Henri), instituteur-adjoint laïque à Saint-Etienne, inculpé d'attentats à la pudeur : 1^{er} sur deux petites filles, dont l'une était son enfant ; 2^o sur un pauvre petit garçon de 3 ans 1/2, dont il était l'instituteur !

La presse républicaine avait fait le silence le plus complet sur cette affaire, à raison du caractère et de la profession de l'accusé, et de la propagande républicaine à laquelle il s'était toujours livré très-activement. Il avait fallu des scandales presque publics et une véritable pression pour faire décider des poursuites.

Encore une victime de l'affreuse réaction.

A quand l'indemnité viagère ?

mais généreux :

— Je travaillerai !

Elle s'arracha à ses souvenirs et courut résolument vers M^{me} Bréjean.

— Occupez-moi, je vous prie, madame.

— Que savez-vous faire ?

— De la tapisserie, de la guipure, broder au plumetis.

— Nos toiles grossières, nos vêtements d'ouvriers écorcheraient vos jolis doigts, mon enfant, répartit M^{me} Bréjean avec sa bienveillance habituelle. Pourtant si vous tenez à me rendre service, aidez Pauline, cela vous distraira.

Pauline, en effet, trottait de chambre en chambre, et s'acquittait des soins les plus ordinaires avec une promptitude remarquable.

La petite fille grandissait trop vite ; elle montrait déjà cette précocité des enfants du peuple pliés, dès le bas âge, à toutes les fatigues, et qui acquièrent l'expérience avant les années.

Presque seule pendant que sa mère tirait l'aiguille, elle avait élevé ses frères. On la rencontrait dans la rue et dans les escaliers portant le plus jeune, la poitrine balçante, se redressant par fierté dans sa mince robe d'indienne. L'air sérieux, le regard limpide, son visage paraissait marqué pour une destinée austère et courte.

M^{lle} Sarmany essaya d'imiter Pauline, mais ses mains si adroites à mille travaux de fée, demeuraient

EXPÉDITION DU TONKIN.

Le transport l'*Annamite*, parti de Toulon avec les premiers renforts, a déjà passé devant Aden. Le second transport, le *Mytho*, doit y passer actuellement. Quant à la division navale, formée du *Bayard*, de l'*Atalante* et du *Château-Renaud*, elle est en route. Le *Bayard*, portant le pavillon de l'amiral Courbet, a quitté avant-hier Suez.

Hier, le *Château-Renaud* et l'*Atalante* ont quitté Port-Saïd. Les navires et les troupes sont en parfait état et seront dans une vingtaine de jours au Tonkin.

Le transport la *Saône* complète à Toulon son armement ; il pourra appareiller la semaine prochaine.

Il est inexact que le général de division de Trentinian doive être nommé commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin. C'est le général Bouet qui restera chargé du commandement.

L'effectif comprend 3,500 hommes de troupes françaises, 4,000 tirailleurs annamites et les compagnies de débarquement.

L'état sanitaire est actuellement déplorable en Cochinchine ; entre autres victimes, nous citerons : MM. Munschins, procureur de la République ; Moulins, géomètre à Mytho, et Picault, conseiller colonial, qui ont succombé sous le coup d'accès foudroyants.

Il fait à Saïgon une chaleur étouffante, qui ne fait que développer les miasmes paludéens permanents dans notre Delta.

AFFAIRES DE MADAGASCAR.

PRISE DE TAMATAVE.

Le ministre de la marine vient de recevoir du contre-amiral Pierre, commandant la division de la mer des Indes, la dépêche suivante :

« Tamatave, 13 juin.

» L'ultimatum que j'ai adressé au gouvernement des Hovas ayant été rejeté, j'ai pris la ville de Tamatave et sa douane.

» Les villes de Foulpointe, Mohambo, Ténérive sont détruites. De notre côté, aucun blessé.

» La position que nous occupons est solide ; les Hovas ont tous pris la fuite, ce qui met fin aux principales opérations.

» J'ai fait proclamer l'état de siège en raison du mélange de la population. »

Tamatave est, avec la capitale Tananarive, la ville principale de Madagascar.

Situé sur la côte orientale de l'île, en face de la Réunion et de l'île Maurice, le port que nos marins viennent d'occuper est bâti sur une pointe de sable qui s'avance dans la mer. La rade est assez spacieuse.

Tamatave avait déjà été occupée par les Français en 1829 et en 1845. Cette fois, la prise de cette ville, on l'espère, va amener à composition le gouvernement Hova et le décider à faire droit à nos réclamations.

inhabiles devant ces labours trop rudes.

Mortifiée, mécontente, elle alla s'asseoir près d'une croisée, ouvrit machinalement un livre, et resta tout le jour à contempler les passants affairés, les gamins du quartier jouant sur les terrains vagues enclous de planches, les écrivains balancés par le vent qui faisaient entendre dans le silence de la rue leur clapotement uniforme.

A la brune, les écoliers apportèrent dans le logis maussade un peu de leur turbulence et de leur gaieté.

Plus tard, ce fut le tour de Bréjean ; il battait le pavé depuis le matin, en quête d'une place, et revenait harassé. Henry parut le dernier, et déposa entre les mains de Pauline, qu'il rencontra sur le seuil, un pot de chrysanthèmes pour orner la chambre de M^{lle} Sarmany.

— Oh ! les jolies fleurs, s'écria la petite fille, dont la grande joie était de seigner un pot de giroflée installé sur sa cheminée à la place d'honneur, sous la mauvaise glace à cadre jaune, entre le portrait de sa mère et un verre doré.

Et après avoir cherché un instant :

— Tu as donc de l'argent, toi, Henry ?

— Écoute, curieuse, je te confie un secret : on m'a procuré des copies pressées, elles m'ont rapporté cinq francs.

— Et c'est à M^{lle} Edith que tu songes aussitôt ? remarqua Pauline.

Le ballon le *Pilâtre-de-Rozier*.

Nous lisons dans l'*Indépendance belge* de Bruxelles :

« Des détails, que nous recevons par lettre, nous font assister, en quelque sorte, heure par heure, au dramatique voyage du *Pilâtre-de-Rozier*. Les voici :

Vendredi 9 juin, minuit, M. Lhoste quitte Boulogne-sur-Mer, s'élevant à une hauteur d'environ 600 mètres. Vent favorable.

» *Samedi, six heures du matin*. — Après avoir navigué pendant plusieurs heures dans la direction de la Manche, à travers un épais brouillard, le *Pilâtre-de-Rozier* se trouve à une hauteur de 4,000 mètres, sous une température tellement anormale que les pieds de l'aéronaute sont glacés tandis que son visage est en feu. M. Lhoste ne sait où il se trouve, et il erre pendant quelque temps au hasard. — Un orage éclate sous ses pieds.

» *Huit heures 30 du matin*. — L'aérostat, subissant l'influence atmosphérique, est peu à peu descendu d'une altitude de 5,000 à une altitude de 500 mètres. Il plane au-dessus de la caserne de Sainte-Barbe de Dunkerque, et ne tarde pas à effectuer sa descente sur l'esplanade avec l'aide de quelques soldats et passants.

» *Neuf heures matin*. — M. Lhoste, décidé malgré tout à tenter la traversée de la Manche, fait ses adieux aux habitants de Dunkerque, et reprend son voyage aérien, s'élevant d'un bond à 2,000 mètres d'altitude.

» *Dix heures matin*. — Le *Pilâtre-de-Rozier* est surpris, à environ 4,000 mètres au-dessus du sol, par un violent orage. Des coups de tonnerre éclatant, secouent terriblement le ballon et la nacelle, assourdisent l'aéronaute et lui enlèvent la perception de ce qui se passe autour de lui. Peu après, légèrement remis de son étourdissement, M. Lhoste aperçoit la mer à ses pieds.

» *Deux heures*. — L'aérostat est descendu avec une vitesse extraordinaire et n'est plus qu'à 800 mètres du niveau de la mer. Le danger commence. La provision de lest commence à s'épuiser. Une chute dans l'eau paraît inévitable.

» *Quatre heures*. — Plus de lest et même plus rien à jeter pour alléger l'aérostat, car M. Lhoste a jeté dans les flots tous les objets dont il pouvait se débarrasser. Cependant le ballon est presque à ras des vagues, qui viennent mouiller ses cordages. L'aéronaute pousse des cris de détresse, mais en vain, car tout est silence autour de lui.

» *Cinq heures*. — Le ballon est submergé ; M. Lhoste, obligé de se réfugier dans le cercle, sent ses forces l'abandonner et désespère de jamais revoir la terre.

» *Cinq heures quinze minutes*. — Une voile à l'horizon ! Le salut au moment d'une catastrophe imminente. C'est le lougre français le *Noémie*, capitaine Cauzié, qui se dirige vers Anvers et qui se trouve à quelques milles seulement de la côte anglaise. Aux

Une vive rougeur couvrit le front d'Henry.

— Je ne t'oublie pas non plus, miguonne, vois.

— Du sirop pour mon rhume ?

— En effet.

— Tu es bon, merci. Je voudrais guérir, continua-t-elle avec un air sérieux et navré, moins pour moi que pour maman. La nuit, dès que je tousse, elle s'éveille, s'agite, et sans prendre la peine de jeter un châle sur ses épaules, nu-pieds, traverse la pièce et se penche sur mon lit... A la lueur de la veilleuse, je distingue très-bien son visage inquiet, mais je fais semblant de dormir et je respire doucement, doucement... Par exemple, lorsqu'elle se retire, j'étouffe sous mes draps mes accès de toux, et je pleure, car je souffre, et il est triste, n'est-ce pas, de mourir à douze ans ?

— Cela passera, balbutia Henry en caressant les cheveux de sa sœur et en essayant de sourire ; ne te fatigue pas trop. — J'ai une occupation assurée pour la semaine, je te confierai mon argent et tu l'emploieras au bien-être de tous. — Tu sais, lui glissa-t-il à l'oreille, comme s'il éprouvait le besoin de s'excuser, M^{lle} Sarmany est orpheline, elle quitte une existence luxueuse pour un toit étranger ; il faut donc nous efforcer d'adoucir sa situation.

(A suivre.)

MARIE DE BESNÉRAY.

cris de détresse poussé par l'aéronaute, le *Noémie* arrive à son secours; mais, croyant avoir affaire non à un ballon, mais à un bâtiment incendié, manœuvre longtemps avant d'approcher.

À cinq heures et demie, l'erreur s'étant dissipée, une barque de sauvetage vint enfin tirer M. Lhoste de sa terrible situation. Après d'immenses difficultés, on arrive à l'embarquer sur la *Noémie*, ainsi que son ballon qui est toutefois crevé. Mardi soir, arrivée de la *Noémie* à Anvers, avec M. Lhoste, dont la santé est aussi satisfaisante que possible et qui se promet de recommencer son héroïque tentative à la plus prochaine occasion.

La Catastrophe de Sunderland

Voici, d'après les journaux anglais, de nouveaux détails sur cette épouvantable catastrophe :

Un prestidigitateur de Newcastle, nommé Fays, était venu donner à Sunderland une représentation pour les enfants, et, pour permettre aux plus pauvres d'y venir, il avait fixé le prix d'entrée à un penny (deux sous) par tête, le double pour les places réservées, et six sous pour les bonnes ou parents accompagnant les enfants.

Le balcon, dont les prix ordinaires avaient été maintenus, était vide; mais le parquet et l'amphithéâtre étaient littéralement bondés.

La représentation devait se terminer par une tombola dont les lots étaient des jouets; c'était en réalité pour les enfants le grand attrait de la séance; aussi, lorsqu'à cinq heures moins dix minutes la représentation prit fin et que le tirage fut annoncé, les enfants des places supérieures, craignant que leur éloignement ne les privât de recevoir leurs lots, se mirent à descendre rapidement. Ils rencontrèrent une porte, non pas trop étroite, comme on l'a prétendu, mais à moitié fermée et très-solidairement assujettie, ne laissant qu'un passage de 45 centimètres, tout juste suffisant pour une personne.

On suppose que deux enfants auront voulu passer à la fois, bloquant le passage, pendant que quelques centaines d'enfants descendaient à toute vitesse. Ce fut une chute générale; mais en raison de la disposition du théâtre, on n'entendait presque pas les cris du dehors, ni même de la salle. Ce fut le gérant de la salle qui, en parcourant les couloirs, entendit des cris et se rendit compte de ce qui se passait. Les petites victimes étaient empilées sur une hauteur de cinq à six pieds.

Des secours furent demandés immédiatement de tous côtés; mais, en raison de l'heure, il était presque impossible de dégarnir les rues, et on dut, à défaut de la police, faire appel à la garnison.

Pendant ce temps, la nouvelle de la catastrophe se répandait dans la ville; les parents accouraient pour chercher leurs enfants, et la salle se remplissait de cris déchirants. Au milieu de la précipitation, plus d'un visiteur se trompa, et après avoir emporté un cadavre qu'il avait pris pour celui de son enfant, se trouva tout étonné en arrivant chez lui de trouver que son enfant était revenu sain et sauf; plusieurs cadavres ont été rapportés dans ces conditions.

Le nombre des enfants qui ont péri est de 486.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 juin.

La Bourse se maintient à peu près au même niveau qu'hier.

Les rentes sont sans changements, plutôt fermes: 78.80 le 3 0/0; 80.92 l'amortissable; 108.30 le 5 0/0.

Le reste du marché est soutenu en général.

Nous inscrivons le Foncier à 1,320, les Obligations Foncières Nouvelles à 355, les libérées à 350, les non-libérées à 363; on vend toujours des Obligations de chemins de fer en prévision des émissions futures, aussi remarque-t-on une certaine lourdeur sur le marché.

Les obligations Est, entre autres, fléchissent à 367; les obligations Ouest à 363, etc.

Comme remploi de ces ventes, il nous semble que le plus simple est de mettre son argent en reports; on a un intérêt avantageux, la Banque des Communes de France vient de bonifier 5.02 0/0 pour la dernière liquidation, et on a son argent en sûreté, ce qui est important.

Les actions des principaux établissements de crédit sont sans changements, mais soutenues, la Banque de Paris à 1062.

La Banque d'Escompte, 525.
Les actions des Magasins Généraux de Paris, et celles des Magasins Généraux de France et d'Algérie sont très-fermes. C'est le 28 courant que les assemblées générales des deux sociétés doivent statuer sur le projet de fusion.
Nous ne saurions trop engager les porteurs de ces titres à donner leur concours à cette mesure qui satisfait tous les intérêts.
Le Suez est très-ferme à 2,555.
Les chemins se maintiennent à leurs cours précédents: 1,427 le Lyon, 1,042 le Nord, 1,255 l'Orléans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

AVIS

Les personnes à qui, par erreur, on n'aurait pas présenté les listes de souscription et qui seraient dans l'intention de faire partie de la Société, sont prévenues que ces listes resteront déposées chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville jusqu'au 15 juillet prochain.

Nous rappelons en outre que cette année nos fêtes auront lieu les 12, 13 et 14 août.

Le troisième fascicule du *Bulletin* du ministère de l'agriculture pour 1883 a paru récemment. Il est consacré aux tableaux des récoltes de la France en 1882, aux importations et exportations des matières et produits intéressant l'agriculture pendant les trois dernières années, et enfin au commerce du bétail sur le marché de la Villette.

D'après ce document, la récolte de blé en 1882 a été la plus forte que l'on ait obtenue depuis 1874. Le rendement moyen de la période décennale a été de 44 hectolitres 56 par hectare; celui de l'année 1882 est de 47 hectolitres 70. Quant à la qualité générale du grain, elle n'a été qu'ordinaire; car pour l'ensemble de la récolte, le poids moyen de l'hectolitre correspond à 76 kil. 56. Il résulte de ces documents que le résultat définitif de la récolte a dépassé les premières prévisions qui ne l'évaluaient pas à plus de 445 millions d'hectolitres.

GREZILLE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie a eu lieu dans un bûcher rempli de fagots, appartenant au sieur Guillotin, tisserand au village de Grollay, commune de Grezille.

Le feu a dû être communiqué par une fissure d'un four contigu au bûcher.

L'incendie a été promptement éteint par le propriétaire, aidé de quelques voisins.

La perte, peu considérable, est couverte par l'assurance le Soleil.

ANGERS.

Concours de tir. — Les concours annuels organisés par la Société de tir des 71^e et 72^e régiments territoriaux d'infanterie se sont terminés dimanche dernier.

Un grand nombre de tireurs sont venus à chacune des quatre séances se disputer les prix que la Société, aidée par le Conseil général et par le ministre de la guerre, offrait à ses adhérents.

Cette année, un concours spécial de tir au revolver réunissait les officiers territoriaux membres de la Société et les officiers de l'armée active des garnisons d'Angers et de Cholet qui avaient bien voulu répondre à l'invitation de la Société. Ce concours a donné lieu à une lutte émuante entre les deux vainqueurs qui appartiennent, l'un au 71^e territorial, l'autre au 435^e régiment d'infanterie: la victoire, chaudement disputée, n'a été acquise qu'après trois épreuves et avec une différence de 4 point seulement.

Les résultats généraux des tirs de 1883 dénotent de sensibles progrès sur les années précédentes. Le vœu de la Société est de voir ses concours de plus en plus suivis par les hommes de toutes armes de la réserve et de l'armée territoriale qui trouvent là l'occasion d'entretenir leur habileté au tir de l'arme de guerre. (Etoile.)

Nous lisons de l'Electeur :

« A l'examen du certificat d'études primaires qui vient d'avoir lieu à Angers, on a donné le problème suivant :

« On met 2 pièces de monnaie de billon et 3 pièces de monnaie d'argent pour former un total de 44 gr. 50 centigrammes. Trouver la valeur de chaque pièce. »

« N'en déplaise à l'inventeur de ce problème, ce n'est pas là un problème. C'est un petit casse-tête chinois pour des enfants. Ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de torturer l'esprit des enfants avec des tours de gymnastique de cette sorte, s'assurer qu'ils savent résoudre les problèmes usuels qui se présentent journellement dans le commerce ou quelques questions pratiques d'escompte ou d'intérêts? Qu'un professeur, au cours de son enseignement, donne par manière de passe-temps des problèmes semblables à résoudre, nous le comprenons; mais qu'on en fasse une question d'examen, c'est s'ingénier à décourager les enfants. »

L'Electeur a raison. Il faudrait maintenant savoir si l'on a éliminé les enfants qui n'ont pas pu trouver le mot de cette devinette arithmétique; car ce serait l'iniquité après la niaiserie, et cela n'est pas tolérable.

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Audience du 14 juin.

Salignon est soldat au 2^e régiment de pontonniers à Angers.

L'accusation lui reproche d'avoir abandonné son régiment le 24 avril dernier, à Loudun, au moment où il était de passage dans cette ville pour se rendre à Poitiers, et de s'être mis en état de désertion.

Salignon explique pour sa défense qu'il a subi l'entraînement d'une femme qu'il avait connue autrefois et qu'il a rencontrée par hasard.

Le conseil ne se contente pas de cette excuse, et, malgré les efforts de M. Laurenceau, le condamne à 2 ans de prison, minimum de la peine.

OUVERTURE DE LA LIGNE DE POITIERS A CHAUVIGNY.

L'ouverture de la ligne de Poitiers au Blanc (section de Mignaloux-Nouaillé à Chauvigny), plusieurs fois annoncée et toujours remise, a eu lieu enfin lundi.

Dès jeudi, un train spécial avait transporté le matériel des gares, et des wagons vides avaient été expédiés sur la ligne; samedi soir, tout le personnel des stations était arrivé à la gare de Poitiers et gagnait son poste le lendemain. — Un second train spécial, composé de 46 voitures de matériel et vides, et portant M. Legrain, inspecteur des chemins de fer de l'Etat à Tours, M. de Dumas, inspecteur de la section, M. Morvan, contrôleur de la Compagnie d'Orléans, et M. Carret, chef de section, était dirigé sur Nouaillé.

Lundi enfin, le service des voyageurs a commencé.

M. Trigoux, ingénieur de la traction du chemin de fer de l'Etat, a visité la nouvelle ligne à 8 heures 1/2.

La « Légende des Siècles » et Victor Hugo.

Tout le monde est en extase devant la dernière production du poète. Le peu que j'en ai lu ne me fait point penser comme tout le monde. Et, si je m'étonne d'une chose, c'est qu'à l'âge vénérable où il est parvenu, Victor Hugo n'ait ni la justice dans le regard, ni la tolérance dans le cœur. Quatre-vingt-deux ans ont blanchi ses cheveux, mais non l'expérience; et le Grand-Prêtre du siècle en est encore à l'escommuniement. C'est un malheur que je déplore, mais que je constate.

La raison en est simple: c'est que le Dieu que l'on encense en sa personne, le Dieu auquel on élève des statues de son vivant, se croit, en effet, le Juge infallible de l'époque, le Pape de l'Humanité future. On le transporte sur la montagne, et on lui dit: « Tous ces biens sont à toi, si tu veux bien parler aux hommes ». Et il parle, avec force emphase et antithèses, comme c'est sa manière il est vrai; et comme on est convenu d'adorer tout ce qui tombe de sa plume auguste, on ne voit que son génie, devant lequel tous les fronts s'inclinent, ou doivent s'incliner.

Mais il y a le bon et le mauvais génie; et si, dans certaines de ses inspirations, Victor Hugo plane haut et domine les esprits, dans certaines de ses doctrines il est plus qu'inférieur, il est fatal.

Quelques-uns de ses adeptes parlent même de sa philosophie.

Pour ma part, je ne prendrai jamais pour un ami de la sagesse, celui qui ne l'aura point pratiquée dans sa vie, et dont

la carrière aura été, au contraire, en dehors de toute raison. Sa Juliette vient de mourir, et entourée des éloges de la presse entière; mais si cette Juliette est celle de *Marie Tudor*, paix à sa cendre, mais honte à sa mémoire; car cette actrice a été, à l'époque de ce drame de Maître, une des blessures de M^{me} Victor Hugo, cette sainte femme aux *Date lilia*, lorsque, en face même de l'avant-scène où elle se tenait, elle avait la douleur de voir dans la coulisse Juliette tomber aux bras de son mari, disant à l'actrice, mauvaise et presque sifflée: « O mon ange, on ne te comprend pas. »

Laissons donc là la philosophie qui ne se respecte pas; d'ailleurs, on ne parle de cette philosophie, que pour en arriver à ceci, que le Génie voit de plus loin que les autres hommes, et qu'il voit déjà le Peuple à la place des Rois, comme dans le futur état social.

Non, Victor Hugo ne voit point le Peuple sur le trône, mais il le flatte pour que la Popularité vienne encore s'ajouter à son Orgeuil.

Victor Hugo n'aime que lui-même, et du haut de Passy, il est encore ce qu'il était à la place Royale: un grand bénisseur. Demandez-le aux humbles qui peuvent rester encore des Jeunes de l'époque! Nous l'admirons, nous l'encensons, absolument comme aujourd'hui, et comme aujourd'hui il nous bénissait du haut de son grand fauteuil sculpté. C'est le Peuple qu'il bénit aujourd'hui.

Je suis encore fâché de le dire, mais à l'Orgueil ajoutez l'Avarice, et vous aurez un Victor Hugo complet, en tenant pour certain que jamais une pièce de monnaie ne tomberait de ses mains, si les journaux ne devaient la refléter par leurs mille facettes... C'est connu de tout Paris.

Et pourtant, je me déclare l'admirateur de son Génie (à part les taches de son soleil), mais jamais de l'homme, dont je connais trop la vie pour pouvoir en dire du bien. Et c'est pourquoi j'ai pensé que les droits de la vérité sont imprescriptibles.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

UN DES FIDÈLES DE 1830.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉE DRAMATIQUE FRANÇAISE
M. Noël MARTIN, directeur.

Jeudi 21 juin 1883,

Représentation extraordinaire de deux Grands Succès
Donnée par

M^{lle} SIDNEY

Ex-artiste du Théâtre-Français

Avec le concours de: M. MALARD, du Gymnase; M^{me} MARTIN, et M. BOÛJAT, de l'Odéon.

NE DIVORÇONS PAS

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. DARGAN.

M^{lle} SIDNEY jouera le rôle de M^{me} Durian.
M. MALARD jouera le rôle de Desmarays.
M^{me} MARTIN jouera le rôle de Robert, fils de Durian.

Durian, M. Boëjat. — Cerneuil, M. Hillairet (Porte-Saint-Martin). — M^{me} Desmarays, M^{me} Renée Dolci (Variétés). — Marie, fille de Durian, M^{lle} Marie Miller (Odéon).

Le Neveu de Saturnin

Comédie nouvelle en 4 actes, de M. Charles GARAND.

M^{lle} SIDNEY jouera le rôle de la baronne de Creil.
M. MALARD jouera le rôle de Saturnin.
M. BOÛJAT jouera le rôle de général de Creil.

Maurice Bertin, M. Hillairet. — René de Villers, M. Dupuis (Odéon). — Camille, M^{lle} Renée Dolci. — Le baron de Creil, M. Faré (Odéon).

Ordre du spectacle: 1^o Ne Divorçons pas; 2^o Le Neveu de Saturnin. — Le spectacle sera terminé à 11 heures 1/2.

Avis. — L'itinéraire de la tournée étant définitivement arrêté, il ne sera donné qu'une seule représentation.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 19 JUIN 1883.

Rente 3 0/0	78 85
Rente 3 0/0 amortissable	81
Rente 4 1/2	109 50
Rente 5 0/0	108 30
Obligations du Trésor (anciennes)	510
Obligations du Trésor (nouvelles)	500

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3	8												
6	45												
8	56												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
Sur conversion de saisie
En un seul lot,
D'UNE MAISON
D'HABITATION
Avec GRANGES et JARDIN
Le tout situé commune de Saint-Paul-du-Bois, au village de la Rainsonnrière.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, le dimanche huit juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'à la requête de M. Charles Touzelet, meunier, demeurant à la Bilangerie, commune du Voide, Ayant pour avoué M^e LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Legeay, cultivateur, demeurant au Chapelle, commune de Saint-Paul-du-Bois, Ayant pour avoué M^e LECOR, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier,

En vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et mentionné aux hypothèques, Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Louis Legeay par le sieur Charles Touzelet, suivant procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois; enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, avec sa dénonciation, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 34, numéros 4 et 5,

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères en un seul lot des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.
1° Une maison, située au village de la Rainsonnrière, commune de Saint-Paul-du-Bois, élevée sur terre-plein, construite en pierre et couverte en tuile, composée de deux pièces au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus; une écurie à gauche et attenant à ladite maison, également construite en pierre et couverte en tuile, au-dessus de laquelle se trouve un grenier à fourrages, une grande cour au-devant desdits bâtiments dans laquelle se trouvent vers midi un toit à volailles, un fournil et un four construits en pierre et couverts en tuile; le tout tenant au midi Gourichon, au nord les rues du village, au levant Gourichon et Grelhier, et au couchant Gautreau et Drouineau, d'une contenance d'environ sept ares vingt centiares.

2° Une travée de grange, élevée sur piliers et couverte en tuile, située aux

mêmes lieu et commune, cour devant celle travée de grange, le tout tenant au midi Drouineau et au nord Gautreau, d'une contenance d'environ quatre-vingt centiares.
3° Un morceau de terre au jardin, situé également aux mêmes lieu et commune, d'une contenance d'environ six ares, tenant au midi Gourichon, au nord Drouineau, au levant divers et au couchant Mérit et la mare du village.
Mise à prix: mille francs, ci..... 1.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente;

2° A M^e H. LECOR, avoué des saisis;

3° A M^e TAHET, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, rédigé conformément aux prescriptions du Code de procédure civile, par moi, avoué soussigné. Saumur, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-trois; folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (420) Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
PAR LICITATION
Aux enchères publiques,
D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES
Situées au bourg de la Salle-de-Vihiers,

Indivise entre la succession bénéficiaire de M^{lle} Marie Cassin et M. Paul Cassin.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de la Salle-de-Vihiers, par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le treize-un mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

1° M^{lle} Anne-Modeste-Perrine Pappin, sans profession, demeurant à la Salle-de-Vihiers, veuve de M. Louis Cassin; 2° M^{lle} Modeste Cassin, épouse assistée et autorisée de M. Louis Cottenceau, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Fouquette, commune de la Salle-de-Vihiers, et de celui-ci pour l'assister et l'autoriser; 3° M^{lle} Joséphine Cassin, aubergiste, veuve de M. François Cartroux, demeurant à Aubigné-Briand; 4° M. Louis Cottenceau, domestique à la Fremaye, com-

mune de la Salle-de-Vihiers; 5° M. Joseph Cottenceau, domestique, demeurant aux Pittelorières, commune de la Salle-de-Vihiers; 6° M^{lle} Marie Cottenceau, épouse assistée et autorisée du sieur Pierre Bancheau, tisserand, demeurant au bourg de la Salle-de-Vihiers, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, agissant en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M^{lle} Marie Cassin, fille majeure, décédée au bourg de la Salle-de-Vihiers, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, leur fille, sœur et tante,
Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Paul Cassin, propriétaire, demeurant au bourg de la Salle-de-Vihiers, tant en son nom personnel que comme héritier sous bénéfice d'inventaire de la demoiselle Marie Cassin,

Défendeur, ayant pour avoué M^e COUVERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8,

Il sera procédé, le dimanche quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de la Salle-de-Vihiers, par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de la Salle-de-Vihiers.
Une maison, au bourg, présentement occupée par M^{lle} Cassin, M. Paul Cassin et M. Pasquier, comprenant, ladite maison, deux chambres à feu et une chambre froide au rez-de-chaussée, cave dessous, au premier étage trois chambres dont deux à feu, grenier au-dessus, cour derrière, joignant au nord et au levant les rues du bourg, au midi Vizo, au couchant Pierre Denécheau, le tout est compris au cadastre n° 25, section B, polygone B;

2° Un jardin, compris au cadastre n° 30, section B, polygone 14, pour une contenance de un are trente centiares, joignant au nord Pierre Pineau, au levant Pierre Denécheau, au midi Frucheau, au couchant Eugène Maillet;

Sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci... 2.500
S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE et DE NEUVILLE, avoués colicitants;

2° A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois. (421) BEAUREPAIRE.

A LOUER
PRÉSENTMENT
JOLI APPARTEMENT
Fraîchement restauré,
Rue de la Visitation, n° 105.
BELLE VUE sur la Loire.

CLERC. M^e CHAMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1883,

LE MOULIN A EAU
DE SAUROUSSAY

Monté à 3 paires de meules. — Bâtimens et dépendances. — Moulin à vent.

On y joindrait 8 hectares de pré, au gré des preneurs.

S'adresser à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé, et à M^e LECOMPTE, notaire. (393)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A LOUER
PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER
MAISON

Rue Pavée,
S'adresser, 6, rue du Temple.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,

Situé au Vau-Langlais, commune de Baigneux, à 15 minutes de Saumur.

S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

A CÉDER
DE SUITE,

Pour cause de santé,

UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune domestique.

S'adresser à MM. BRUNET et PINET.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE : Une maison, 2 jardins et 2 clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulins.

A VENDRE : Une très-belle maison de campagne, à 1 kilomètre de la ville.

A VENDRE OU A LOUER : Plusieurs maisons, fermes et closeries.

A VENDRE : Une maison avec jardin, au centre de la ville, d'un revenu de 7 0/0 garanti par bail.

CÉSSIONS DE FONDS DE COMMERCE.

PLACEMENTS DE FONDS. RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

S'adresser à l'Agence L. RENARD.

A LOUER
LE CHATEAU DE L'ESSART

Situé commune de Blou,

Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

A LOUER
UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN
Rue Courcouronne, n° 10.

ON DEMANDE un garçon sachant bien panser et conduire les chevaux et pouvant s'occuper de jardinage. Très-bonnes références exigées. S'adresser à M. DESCHAMPS-ÉPAGNEUL, Allonnes (Maine-et-Loire). (410)

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans.

S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 39, se charge de soigner les chevaux à domicile.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.